

DEP-DSNR ORLEANS-0536-2006

Orléans, le 19 mai 2006

Monsieur le Directeur du Commissariat à
l'Energie Atomique de Fontenay aux Roses
BP 6
92263 FONTENAY AUX ROSES

OBJET : Contrôle de l'installation nucléaire de base n° 57
Centre CEA de Fontenay aux Roses
Inspection n° INS-2006-CEAFAR-0005 du 12 mai 2006
Thème « Confinement statique et dynamique ».

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection annoncée a eu lieu le 12 mai 2006 au centre CEA de Fontenay, sur le thème « Confinement statique et dynamique ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations formulées par les inspecteurs à l'issue de cette inspection.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 12 mai 2006 avait pour objectif de vérifier l'organisation mise en place au sein de l'INB n° 57 en ce qui concerne la gestion du confinement statique et dynamique, à la fois en situation normale d'exploitation et en situation de démantèlement. De l'ensemble des éléments qui leur ont été présentés, les inspecteurs estiment que ce thème est convenablement appréhendé par l'installation. Par ailleurs, les inspecteurs ont vérifié que les engagements pris suite à l'incident du 24 juin 2005, relatif à la perte du confinement dynamique sur l'installation PRODIGES, ont été tenus.

Au cours de la visite du bâtiment 18, les inspecteurs se sont notamment rendus dans les laboratoires 44 et 46. Il en ressort que les conditions d'entreposage des frottis humides dans les sorbonnes des laboratoires devront faire l'objet d'une attention particulière de l'exploitant.

Cette inspection n'a pas fait l'objet de constat notable.

.../...

A. Demands d'actions correctives

Confinement dynamique

Les inspecteurs ont consulté les bordereaux d'intervention concernant les rondes hebdomadaires. Des bordereaux comportent des mesures relatives au colmatage des filtres (mesures de Δp). Certains relevés, notamment ceux du 7 avril et du 5 mai 2006, indiquaient que la valeur Δp relevée était égale ou supérieure à 100 mm de colonne d'eau (notamment pour l'extraction du bâtiment 91 et du hall 10), et qu'un remplacement de filtre était à prévoir. Par ailleurs, des fiches d'écart ont été ouvertes en février 2006 car un changement de filtre était nécessaire et cependant, elles ne sont toujours pas closes.

Demande A1 : Je vous demande de m'indiquer les critères de changement des filtres que vous avez retenus dans l'installation. Dans le cas où ces critères seraient atteints, je vous demande de procéder au changement des filtres concernés. Vous m'informerez des filtres ayant été changés et de la date de changement.

Au cours des rondes bimensuelles, les rondiers contrôlent les valeurs de dépressions des enceintes blindées et des boîtes à gants. Les inspecteurs ont noté que le bon d'intervention n'indique pas la plage de dépression attendue. Vous avez indiqué que les valeurs minimales et maximales de dépression étaient repérées sur les manomètres. Cependant, les inspecteurs ont constaté que, sur l'installation PRODIGES, certains manomètres ont été changés et ces repères visuels n'ont pas été reportés.

Demande A2 : Je vous demande de mettre en place les mesures nécessaires pour que les rondiers puissent identifier, au moment du relevé de dépression, si les valeurs sont conformes, et de vous assurer que le personnel travaillant sur enceintes blindées et boîtes à gants puisse identifier les plages de dépression attendues.

☺

Sorbonnes

Au cours de la visite du bâtiment 18, les inspecteurs ont constaté que vous entreposiez des frottis humides dans certaines sorbonnes afin de procéder à l'évaporation. Ces frottis et les sacs vinyles aussi présents peuvent être recouverts d'une importante couche de poussière (laboratoire 46). Les frottis entreposés dans les sorbonnes du laboratoire 44 présentent moins de trace de poussière et une affiche indique que ces frottis sont en cours d'évaporation.

Demande A3 :

- a/ je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour que le contenu de chaque sorbonne soit clairement indiqué.
- b/ je vous demande de procéder au conditionnement et à l'évacuation de l'ensemble frottis secs. Vous m'informerez des dispositions que vous prendrez en ce sens.
- c/ je vous demande d'assurer la traçabilité de l'ensemble des déchets que vous entreposez dans ces sorbonnes.
- d/ je vous demande de justifier comment vous garantissez l'absence de rétro diffusion de la contamination aux ouvertures des sorbonnes.

☺

Fûts

Dans le laboratoire 44, les inspecteurs ont noté la présence d'un fût α violet. Sur ce fût, un document de remplissage indiquait que divers déchets y avaient été déposés. Cependant, aucune indication de date ne figurait sur ce document.

Demande A4 : Je vous demande de veiller à ce que les documents permettant de tracer les déchets mis en fûts soient renseignés convenablement. De manière générale, je vous demande de procéder à l'évacuation des fûts en temps utile.

☺

Présence d'eau

Les inspecteurs se sont rendus dans le 2^{ème} sous-sol de la tranche 1. Ils ont découvert une flaque d'eau sur le sol, en dessous de canalisations.

Demande A5 : Je vous demande d'engager les actions nécessaires au traitement de cette fuite. Vous me tiendrez informé de vos investigations dans l'éventualité d'une eau contaminée.

☺

B. Demandes de compléments d'informationConfinement de chantiers

Au cours des opérations de démantèlement, vous allez être amené à installer des sas temporaires, afin de rétablir le confinement statique et dynamique des installations sur lesquelles vous interviendrez. Vous avez présenté aux inspecteurs le projet de courrier de réponse de l'INB 57 à la lettre DGSNR/SD3/0636/2005 du 16 septembre 2005 relative à la demande de modification des périmètres des INB n° 34, 57, 59 et 73. Dans cette réponse, vous indiquez que « les contrôles de dépression des sas s'effectueront de manière périodique ». Les inspecteurs estiment que cette périodicité doit être définie précisément.

Demande B1 : Je vous demande de définir la périodicité du contrôle de la dépression des sas temporaires de chantier de démantèlement.

Dans le cadre des opérations de relevage des effluents de la cuve B de Pétrus, vous avez installé une enceinte de confinement au-dessus de la salle des cuves afin de rétablir le confinement statique suite au carottage effectué sur le toit de cette salle. Vous avez aussi installé une boîte à gants dans laquelle vous procéderez au remplissage de la capacité tampon intermédiaire nécessaire au relevage. Les inspecteurs ont consulté les tests de recette usine effectués sur cette boîte à gants. Ces tests avaient pour but de vérifier la conformité de son étanchéité avec la norme AFNOR M 62-200, conformément à ce que prévoit la prescription technique III.3. Cependant, vous n'avez pas été en mesure de présenter aux inspecteurs les tests effectués dans le cadre de la mise en place de l'enceinte de confinement présente au-dessus de la salle des cuves.

Demande B2 : Je vous demande de me fournir les éléments permettant de justifier que les contrôles d'étanchéité de l'enceinte de confinement situés au-dessus de la salle des cuves ont été réalisés et sont conformes.

☺

.../...

Ventilation de l'installation PRODIGES

Les inspecteurs ont consulté le cahier des écarts. La fiche FE-06-23, en date du 25 avril 2006, fait état d'une diminution brutale de la dépression dans les boîtes à gants n° 171 et 172 de l'installation PRODIGES. Vous avez alors décidé de procéder à une réévaluation globale de la ventilation des boîtes à gants de l'installation PRODIGES.

Demande B3 : Je vous demande de me communiquer les conclusions de cette réévaluation de la ventilation quand elles vous seront connues.

☺

Rapport de sûreté

Le rapport de sûreté de l'installation PRODIGES liste différentes actions à engager afin de prévenir, surveiller et détecter les risques de dissémination de substances radioactives. Une de ces actions consiste à procéder au resserrage périodique des cavaliers des boîtes à gants. Vous avez indiqué qu'un agent avait récemment procédé à ce resserrage mais que son action n'avait pas été tracée.

Demande B4 : Je vous demande de tracer l'ensemble des actions de prévention, surveillance et détection que vous réalisez et qui permettent de limiter les probabilités d'occurrence des différents risques (nucléaires ou non).

☺

C. Observations

Les inspecteurs ont noté que vous suivez l'évolution des fissures situées dans les cloisons des pièces 20 A / B de la tranche 2.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points pour le 18 juillet 2006. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division de la sûreté nucléaire
et de la Radioprotection

Signé par Nicolas CHANTRENNE